PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 19 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SANTAILLER Germain, Maire

Les conseillers municipaux présents : Mme PERRAUD Blandine, M. CHEMARIN Nicolas, Mme GUILLAUD-BATAILLE Alice, M. CHEMARIN Sylvain, Mme DURAND-CHEVALIER Charlotte, M. JONCHIER Eddy, Mme CLAITTE Isabelle, Mme TAHER Dalila, M. RAVERA Hervé.

Le conseiller municipal absent : M. GABLIN Michel

Secrétaire de séance : M. Hervé RAVERA

1. **Relevé de décision du Maire :**
   Les contrats ont été signés pour l'ATSEM remplaçante et pour l'agent d'entretien-cantinière.
   Des arrêtés de voirie ont été pris pour le remplacement de plusieurs branchements plomb sur la commune.

2. **Comptes-rendus de réunions :**

SMEVA du 09 septembre : Rapporteurs Germain SANTAILLER-Alice GUILLAUD-BATAILLE
Les travaux qui consistent à remplacer les branchements plomb sur la commune sont pratiquement terminés. Une trentaine de raccordements sont prévus d'ici la fin de l'année. Cette campagne de travaux devrait s'achever début 2027.

Réunion avec la directrice de l'école du 26 août : rapporteur Blandine PERRAUD

- L'ATSEM titulaire, en arrêt maladie jusqu'au 28 septembre 2026, est remplacée par Madame Nathalie DUPRAZ. Un rappel des règles de déontologie, d'organisation et d'utilisation des locaux et du matériel lui a également été fait en vue de sa prise de fonction le 1er septembre 2026.
- La visite annuelle de l'APAVE, organisme chargé de la vérification des installations électriques, a eu lieu.
- Un nouveau photocopieur N/B et couleur a été installé à l'école.
- Une opération de nettoyage de la nature est prévue le 18 septembre à 9h00, devant l'école. L'information sera diffusée sur Panneau Pocket. Il est demandé aux participants de se munir de gants, de sacs poubelle et de gilets jaunes.
- Le grenier de l'école est actuellement encombré ce qui est contraire aux règles de sécurité en matière de prévention des incendies.
- Un goûter intergénérationnel est programmé le 10 ou le 14 décembre. Il convient de réfléchir à la composition des colis gourmands ainsi qu'à l'âge minimum des bénéficiaires qui pourrait être fixé à 75 ou 80 ans.
- La fin du dispositif Vigipirate permet le retrait de la barrière. Le nettoyage de l'entrée de l'école sera à programmer avec Hervé.
- Il a été convenu d'organiser une réunion mensuelle avec la directrice. La prochaine réunion est fixée au 7 octobre 2026.

Réunion SYDER du 10 septembre : rapporteur Dalila TAHET et Eddy JONCHIER
Concernant le remplacement de l'éclairage public, les travaux ont débuté cette semaine et leur durée est estimée à environ un mois. Ils comprennent le remplacement de 57 points lumineux ainsi que la modification de 3 armoires électriques.
Une application permettra de moduler l'intensité lumineuse et la durée de fonctionnement de l'éclairage. Selon les estimations présentées, ces nouveaux équipements devraient permettre une économie de consommation d'électricité de l'ordre de 67 %.

Le coût total de l'opération est estimé à 50 000 € dont 27 000 € à la charge de la commune, lissés sur une durée de 15 ans avec un premier remboursement prévu en 2027.
Il est envisagé de récupérer les équipements déposés mais encore en bon état afin de les réutiliser ou de les recycler.

3. **Taxe sur les logements vacants** : rapporteur Nicolas CHEMARIN

Les communes situées en zone non tendue, comme Marchampt, peuvent désormais mettre en place une taxe sur les logements vacants (TVLH).
Cette taxe n'est pas obligatoire. Elle permettrait à la commune de percevoir une recette supplémentaire à partir de 2027 et pourrait aussi encourager les propriétaires à remettre leurs logements vacants en location ou à les vendre.
Pour mettre en place cette taxe au 1er janvier 2027, il est nécessaire de prendre une délibération avant le 1er octobre 2026.
Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de cette taxe à compter du 1er janvier 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur la mise en place de cette taxe.
Résultat des votes : 2 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention et 1 absence.

4. **Ressources humaines -remplacement de la cantinière et de l'ATSEM :** rapporteur Blandine PERRAUD

A la fin de l'année scolaire 2025/2026, notre cantinière, arrivée en fin de contrat, a exprimé le souhait de ne pas renouveler son engagement auprès de notre collectivité.
Afin d'assurer la continuité de ce service public essentiel, la municipalité a immédiatement engagé une procédure de recrutement. Le poste a donc fait l'objet d'une publication auprès du Centre de Gestion du Rhône (CDG 69).
À l'issue de la période de publication, une seule candidature a été réceptionnée : celle de Madame Maëlle Grivaud.
Madame Grivaud présente l'avantage de posséder une solide ancienneté et une parfaite connaissance du poste pour l'avoir déjà occupé par le passé. Suite à son entretien d'embauche, ses compétences, son expérience du poste et sa connaissance des attentes de la collectivité ont conduit à retenir sa candidature.
Pour rappel, le temps de travail du poste de cantinière/agent d'entretien est fixé à 24h90 hebdomadaires annualisées.

Concernant le recrutement d'une ATSEM remplaçante, plusieurs candidatures et CV ont été reçus.
Après examen de ces documents, 5 personnes ont été reçues dont les candidatures convenaient plus particulièrement.
Mme DUPRAZ Nathalie a été recrutée au vu de ses nombreuses compétences.

5. **PLU-Zone artisanale :** rapporteur Nicolas CHEMARIN

Le dynamisme économique de notre commune et le soutien à l'artisanat local nous semblent importants. C'est dans ce cadre qu'il convient de statuer sur l'avenir de la zone artisanale de Marchampt, préservée dans les orientations du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera effectif en 2027.

À ce jour, la commune a été saisie par deux administrés manifestant le souhait concret de se porter acquéreurs de parcelles au sein de cette zone afin d'y installer et d'y développer leurs entreprises respectives.
Parallèlement, nous souhaitons conserver une parcelle dédiée au stockage des équipements et du matériel de l'agent technique municipal.

Afin de concrétiser ces projets et de procéder à la cession des terrains dans les règles de l'art, la commune doit engager une réflexion globale et structurée sur l'aménagement de cette zone.

Il sera certainement nécessaire de mandater un cabinet de géomètre-expert pour procéder au relevé topographique complet de la zone. Cette mission permettra de définir précisément l'emprise, le bornage et la surface des trois futures parcelles (deux à vocation économique privée et une à vocation publique communale).

Pour être opérationnelle, la zone doit faire l'objet de travaux d'aménagement adaptés. Cela comprend le dessin et la création d'une voirie accessible (intégrant les contraintes de retournement et de sécurité), ainsi que le raccordement de chaque lot aux réseaux essentiels (eau potable, assainissement, électricité…).

Conformément aux dispositions légales régissant l'aliénation du domaine privé des collectivités territoriales, la commune sollicitera l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques (le service des Domaines) afin d'obtenir une évaluation de la valeur vénale des terrains. Le prix de vente définitif au mètre carré sera établi par le conseil municipal en intégrant le coût réel des travaux de viabilisation et de géomètre, garantissant ainsi l'équilibre financier de l'opération pour le budget communal sans constituer d'aide indirecte illégale.

Compte tenu de la technicité du dossier et des compétences partagées, la commune sollicitera l'appui et l'expertise du service aménagement de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB). Ce partenariat permettra de sécuriser la maîtrise d'ouvrage des travaux et de veiller à la parfaite conformité du projet avec le règlement et les orientations du futur PLUi 2027.

6. **Salle des fêtes-réflexion sur les conditions de location** : rapporteur Nicolas CHEMARIN

Il est rappelé les tarifs de location de la salle des fêtes :

- Administrés : 200,00€ + charges pour le week-end ;
- Associations : 80,00€ + charges, avec une gratuité par an ;
- Verre du souvenir : 50,00 € ;
- Forfaits conscrits : 120,00 € ;

Calcul des charges : consommation électrique relevée x 0,15 €

Il est proposé de recalculer au plus juste les charges liées à l'utilisation de la salle notamment en tenant compte de sa vétusté et des dépenses induites par le chauffage afin de rapprocher les charges facturées du coût réel d'utilisation.

Par ailleurs, à la suite de retour négatif des locataires concernant l'état de la cuisine, plusieurs interventions sont à envisager avec notamment un nouveau passage de l'entreprise APAVE pour le contrôle des installations.
Un grand nettoyage de la cuisine, une réfection du plafond ainsi qu'un état des lieux plus général des équipements et installations permettrait d'identifier les travaux complémentaires à envisager.
Ces interventions devront être évaluées et budgétisées et les possibilités de subventions et aides financières devront être recherchées.
Enfin, il sera nécessaire, plus globalement, de se pencher sur la rénovation énergétique de la salle des fêtes notamment afin de réduire les dépenses de chauffage et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

7. **Mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal (PSC)** : rapporteur Germain SANTAILLER

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réglementaire local d'organisation et de gestion de crise. Il est placé sous l'autorité directe du Maire.
Son objectif principal est d'assurer la sécurité, l'alerte, l'information et la protection de la population face à des risques majeurs (naturels, technologiques, sanitaires ou climatiques).

Une mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal (PSC) a été effectuée.
Une prochaine réunion sera organisée afin d'établir un répertoire téléphonique des personnes à contacter en cas de déclenchement du dispositif.

8. **Questions diverses :**

- Le Raid-Bleu, qui réunira environ 350 véhicules, traversera la commune sans passer par le bourg, du 29 octobre au 1er novembre 2026.

- Fleurissement : le bilan de la mise en place des plantations est jugé mitigé. Certaines plantes ont souffert du transport ainsi que des conditions météorologiques malgré le choix de variétés réputées résistantes à la sécheresse. Le dispositif d'arrosage, assuré par deux équipes de riverains bénévoles, a toutefois bien fonctionné. Pour les prochaines campagnes, plusieurs pistes sont évoquées : consulter d'autres fournisseurs et variétés résistantes notamment des plantes aromatiques, réduire le nombre de bacs ou plantations et envisager le remplacement d'une partie des bacs par des équipements plus esthétiques.

- Un arbre a été signalé comme dangereux par un habitant. Il est proposé de réunir la commission compétente afin d'étudier les mesures à prendre notamment un élagage ou un abattement.

- L'association Réveil de Beaujeu adresse ses remerciements à la commune pour le don de 100€ qui lui a été attribué.

- La situation de l'établissement O'Grobistrot est évoquée, celui-ci envisageant de cesser son activité. Le bail conclu pour une durée de trois ans implique, en cas d'arrêt anticipé, la recherche d'un repreneur.

- L'organisation d'une réunion publique communale au cours du mois de novembre est projetée afin de permettre aux habitants de s'exprimer et de poser leurs questions concernant les projets à venir.

- La société de chasse compte actuellement 48 membres. La nouvelle composition du bureau est présentée au conseil municipal.
  Président : M. Sylvain CHEMARIN, Vice-Présidents : M. Thierry MUSY et M. Mathieu DUBOST, Trésorier : M. Julien PERRAUD, Vice-trésorier : M. Alexandre DELAYE, Secrétaire M. Olivier DULAC et Vice-secrétaire : M. Alain CHEVROLAT.

- Il est rappelé aux associations que toute demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons doit-être déposée 15 jours avant la manifestation et que le nombre d'autorisation est limité à cinq par an.

- Concours Ecoloustics organisé par le SYDER : un courrier est présenté concernant l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1 et CM2 sur la thématique de l'électricité.

- La commission affaires culturelles fait part au conseil municipal de son projet d'installation de panneaux consacrés à l'histoire de notre village. Ces panneaux seraient installés dans le bourg sur des pupitres fixes et durables afin de valoriser le patrimoine et l'histoire locale.

- Protection dans les vignes et bilan de la manifestation : La prospection dans les vignes, organisée dans le cadre du dépistage de la flavescence dorée, s'est déroulée le 14 septembre à MARCHAMPT

Le prochain conseil municipal se déroulera le 12 octobre 2026.

Fin de la séance à 21h25

La secrétaire de séance

Hervé RAVERA

Le Maire

Germain SANTAILLER

MANIFESTATIONS À VENIR, Organisées par le Club de l'amitié- OUVERT À TOUS

- A compter du jeudi 15 octobre 2026 : nouvelle activité créative Crochet-Tricot, un jeudi sur 2, à la salle Careyves.

- Dimanche 8 novembre 2026 après-midi : Jeux-Goûter, à la salle des Fêtes.